

**Porteur du projet :**

Société des Carrières de l'Est, Etablissement Morgagni (Colas Nord-Est)

**Types d'actions :**

Restauration

**Milieus :**

[Carrières](#) [1]

**Espèces :**

[Espèces protégées](#) [2]

**Date:**

2007

**Cadre de l'action:**

Doctrine Éviter - Réduire - Compenser

**Région:**

[Grand Est](#) [3]



**Contexte et objectifs :**

La carrière alluvionnaire de Cheppes-la-Prairie est implantée dans l'un des derniers ensembles prairiaux de la vallée de la Marne, un environnement sensible, d'une grande richesse écologique. Ce complexe de prairies de fauche est depuis toujours un refuge pour de très nombreuses espèces d'oiseaux et de plantes spécifiques à ce type de milieu. Il abrite par ailleurs une des dernières populations régionales de Rôle des genêts (liste rouge mondiale des oiseaux menacés).

Sur ce site, l'établissement Morgagni travaille depuis plus de 10 ans en étroite collaboration avec la LPO Champagne-Ardenne, le Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne, la commune de Cheppes-la-Prairie et les exploitants agricoles du secteur pour la protection et le suivi des différentes espèces ainsi que pour le suivi et la gestion du réaménagement en prairie des zones exploitées puis remblayées. Il s'agit bien là de restituer de nouvelles prairies humides ayant au minimum les caractéristiques de celles qui existaient avant l'exploitation.

**Description :**

Grâce à une convention signée en 2007 entre la Ligue de Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne (LPO CA), le

Conservatoire d'Espace Naturel Champagne-Ardenne (CEN CA) et l'Etablissement Morgagni, un suivi des espèces est réalisé chaque année. La LPO CA et le CEN CA accompagnent l'exploitant au fur et à mesure du réaménagement : du remblaiement du plan d'eau issu de l'extraction à la reconstitution de prairies humides et à leur gestion. L'Arrêté préfectoral d'autorisation du site indique qu'une partie des surfaces exploitées doit être « remblayée pour une reconstitution des prairies de fauches alluviales de qualité pour la faune et la flore ». Le réaménagement est divisé en plusieurs phases qui sont coordonnées à l'extraction. Le remblaiement s'effectue au fur et à mesure de l'exploitation. Les surfaces, durées et le type de réaménagement à effectuer sont définis dans l'arrêté préfectoral.

NB : Dans une volonté de préserver le milieu dans son ensemble et non pas uniquement au niveau de notre périmètre d'autorisation, L'établissement Morgagni a conclu plusieurs conventions avec des exploitants agricoles pour une gestion sans fertilisation et par fauche tardive d'un certain nombre de parcelles sur le même secteur. Des inventaires écologiques y sont également réalisés annuellement.

A l'origine, il n'était prévu qu'une revégétalisation naturelle des prairies.

Les premiers résultats obtenus ont permis de constater que le réaménagement était efficace sur la majeure partie du secteur réaménagé mais qu'il pouvait être amélioré dans certaines zones. En effet, les résultats peu concluants obtenus sur une zone spécifique (tant en matière de biodiversité qu'au niveau agricole) ont poussé l'exploitant à modifier ses méthodes, en concertation avec tous les acteurs du secteur. C'est pourquoi, sur une parcelle où la prairie reconstituée était de moins bonne qualité, nous avons réalisé un certain nombre de travaux : réalisation d'une tranchée drainante et réensemencement à plus-value écologique. Il s'agit là de sélectionner un ensemble de semences diversifiées typique des prairies alluviales (principalement des graminées) permettant à l'avenir la récolte d'un foin de qualité et assurant l'accueil de la biodiversité. La plus-value résulte de cette diversité. La sélection effectuée par le conservatoire d'espace naturel doit permettre à des espèces emblématiques qui avaient disparues du secteur de se redévelopper. Celui-ci a été réalisé en lien avec nos partenaires habituels et la société ECOSEM qui a fourni les graines de plantes/fleurs d'origine régionale, spécifiques à ce type de milieu et menacées en Champagne-Ardenne.

## Bilan :

Le suivi mis en place par la LPO et le CEN CA a donc pour objectif d'évaluer l'impact de la gravière sur la richesse des prairies, de proposer des mesures d'aménagements complémentaires et de faire de nouveaux inventaires sur les parties "remises en état" et voir si les espèces se réinstallent durablement.

Dans la conclusion de son dernier rapport, la LPO CA indique que les années 2010 à 2017 montrent que la richesse avifaunistique sur ce site était en net recul même si la situation tend à vouloir s'améliorer. 2017 marque d'ailleurs un retour sensible des oiseaux prairiaux. En effet, sur la partie ouest réaménagée, la végétation se diversifie et se densifie attirant à nouveau le Pipit farlouse, le Râle des genêts (absent en 2017 dans un contexte de mauvaise année), la Bergeronnette printanière, le Bruant proyer. Ces résultats obtenus sont donc encourageants.

## Horizontal Tabs

### Prénom, nom:

Anne-Lise Plas

### Structure :

Société des Carrières de l'Est, Etablissement Morgagni

### Fonction :

Responsable foncier - environnement

### Adresse mail :

[annelise.plas@colas-ne.com](mailto:annelise.plas@colas-ne.com) [4]

### Pour en savoir plus :

[COLAS](#) [5]

---

### Source URL:

<http://www.genieecologique.fr/restauration-dun-ensemble-de-prairies-alluviales-abritant-le-rale-des-genets>

### Liens

[1] <http://www.genieecologique.fr/milieus/carrieres>

- [2] <http://www.genieecologique.fr/groupes-despeces/especes-protegees>
- [3] <http://www.genieecologique.fr/regions/grand-est>
- [4] <mailto:annelise.plas@colas-ne.com>
- [5] <http://www.colas-france.fr/>